

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 19

Nombre de Votants : 19

Le 11 mars 2011 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 4 mars 2011

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Sophie CHEVILLOT, Alain CAPS (Noaillan) ; Jeanne-Marie BAUP, Josette DUDON (Uzeste), Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys), Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT, Marielle CRUSE (Préchac), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac), Pascale SESCOUSSE, Dominique PAIROYS (Villandraut).

Absent excusé :

Jean BELIARD (Villandraut).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 11 février 2011. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du Jour

Commission 1

Modifications des statuts de la Cdc

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'un certain nombre de modifications à la rédaction de nos statuts s'impose selon tableau soumis lors de la précédente plénière et joint au dossier de la présente, à savoir ;

A la demande de la Sous Préfecture et du Syndicat du Ciron, modifier le chapitre comme suit ;

IV.2 COMPETENCES OPTIONNELLES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement

a) Environnement

- Entretien et gestion des cours d'eau du bassin versant du Ciron (entretien de la ripisylve et du lit des cours d'eau, aménagements piscicoles, sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité,...". " Mise en œuvre d'outils de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière,...)
- Mise en valeur économique, touristique, sportive et culturelle du Ciron,
- Adhésion en lieu et place des communes au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ciron,
- Actions coordonnées de valorisation et de promotion du patrimoine local d'intérêt touristique,
- Actions d'information et de formation pour la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine forestier,
- Education à l'Environnement.

Par ailleurs, Madame la Présidente expose, qu'à l'occasion de cette modification, les services proposent la Mise à jour du chapitre ;

IV.3 – COMPETENCES FACULTATIVES

1. Action sociale

- Prise en charge du contrat enfance - jeunesse et du contrat éducatif local par la gestion d'un centre multi accueil petite enfance, d'un relais assistantes maternelles, d'accueils de Loisirs sans hébergement, des accueils périscolaires, de lieux d'accueil Enfants Parents, de l'accompagnement à la scolarité,
- Soutien aux actions destinées à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées (adhésion à la Mission Locale),
- Prise en charge des aides à domicile (recrutement, gestion et formation).
- Action en faveur des Personnes Agées
Participer à l'accueil, l'information, l'orientation, l'évolution et la coordination dans le domaine gérontologique.

Madame la Présidente soumet au vote les modifications comme ci-dessus exposé :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil communautaire décide :

- De modifier les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut comme ci-dessus exposé,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Syndicat du Ciron – transfert de compétence ;

Madame la Présidente explique que la délibération du 11 juin 2010 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat du Ciron nécessitait une prise préalable de la compétence : « Entretien et gestion des cours d'eau du bassin versant du Ciron (entretien de la ripisylve et du lit des cours d'eau, aménagements piscicoles, sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité,...". " Mise en œuvre d'outils de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière,...) » par la Communauté de Communes du Canton de Villandraut afin de pouvoir leur transférer.

Madame la Présidente expose que cette compétence ayant été prise par Modification des statuts ci-dessus développée, il convient donc de la transférer au Syndicat du Ciron et soumet cette décision au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil communautaire décide :

- De transférer au Syndicat du Ciron la compétence ;
« Entretien et gestion des cours d'eau du bassin versant du Ciron (entretien de la ripisylve et du lit des cours d'eau, aménagements piscicoles, sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité,...". " Mise en œuvre d'outils de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière,...) »
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

CR commission 1 – travaux budgétaires du 28/01/2011

Monsieur BUNGERT fait le compte rendu de la réunion de commission du 28 janvier 2011 et expose les différents points ou travaux complémentaires préalablement nécessaires à toute décision, à savoir ;

- a) Budget annexe Transport à la demande – examiner les possibilités d'extension du service
- b) Budget annexe Base Nautique piscine – procéder à un diagnostic complet établi par un cabinet spécialisé afin d'éviter toute mauvaise surprise à l'issue du programme sur 3 ans et justifier des avantages et inconvénients à l'achat d'un fourgon
- c) Budget annexe Aide à domicile - examen détaillé des chapitres 011 – charges à caractère général, 012 – charges de personnel et 16 – Dépenses afférentes à la structure afin de déterminer de façon précise les conséquences de notre adhésion à l'UDCCAS
- d) Multi accueil - Révision à la baisse des chapitres 011 et 012.
- e) Budget général - détail des chapitres 011 et 012 en très forte augmentation + 1
Fiche par programme d'investissement

Monsieur BUNGERT expose que compte tenu des travaux complémentaires demandés, la prochaine réunion a été reportée au **31 mars 2011 à 18 h 30**, cette réunion de commission sera précédée d'une **réunion de travail le 22 mars 2011 à 18 h**.

Création d'un budget annexe MSP

Madame la Présidente expose que l'opération nommée Maison de Santé Pluridisciplinaire nécessitera tout comme l'opération « Réhabilitation du Site SOCAR » la création d'un budget annexe sur la durée de l'opération. Cette nécessité a été confirmée ce jour par la Trésorerie de Bazas laquelle demande que ce budget soit créé en M14 et soumis à TVA.

Madame la Présidente soumet au vote la création d'un budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » en M14 et sujet à TVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- La création d'un Budget Annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » MSP soumis à la TVA et,
- Charge, Madame la Présidente et Monsieur le Trésorier, chacun pour ce qui les concerne de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Vote des Comptes Administratifs

Madame la Présidente expose les réalisations aux Compte Administratifs 2010 de chacun des budgets au travers des consolidations jointes aux dossiers des délégués.

Budget	Prévisionnel		Réalisé au Compte Administratif			
	Equilibre Investissement	Equilibre Fonctionnement	DI	RI	DF	RF
AAD	16 865,00	444 567,00	0,00	16 865,19	421 712,11	421 005,57
BNP	143 878,00	211 323,00	58 444,37	47 706,88	131 106,30	149 665,67
Transport	0,00	22 991,00	0,00	0,00	17 746,95	19 660,16
MAC	22 669,00	294 395,00	10 175,40	4 730,81	244 187,12	288 310,14
3 Cirons	783 390,00	12 153,00	481 602,59	429 621,00	8 673,80	1 954,21
OM DE	163 532,00	555 927,00	32 270,16	105 658,35	423 252,39	555 350,36
BG	1 873 014,00	1 281 428,00	591 963,86	854 876,24	1 176 758,68	1 225 885,44

Voir consolidations jointes.

Après avoir exposé les comptes, Madame la Présidente se retire de la salle.

Sous présidence de Monsieur BUNGERT, les comptes administratifs sont présentés à l'assemblée pour adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des présents ;

- Adopte successivement les comptes administratifs ADD, BNP, Transport à la demande, MAC, 3 Cirons, OM-DE et Budget général,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Vote des comptes de gestion

Madame la Présidente ayant de nouveau rejoint la séance, présente au Conseil les comptes de gestion 2010 en tous points conformes aux comptes administratifs, à savoir :

Budget	Réalisé au Compte de gestion			
	DI	RI	DF	RF
AAD	0,00	16 865,19	421 712,11	421 005,57
BNP	58 444,37	47 706,88	131 106,30	149 665,67
Transport	0,00	0,00	17 746,95	19 660,16
MAC	10 175,40	4 730,81	244 187,12	288 310,14
3 Cirons	481 602,59	429 621,00	8 673,80	1 954,21
OM DE	32 270,16	105 658,35	423 252,39	555 350,36
BG	591 963,86	854 876,24	1 176 758,68	1 225 885,44

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des présents ;

- Adopte successivement les comptes de gestion ADD, BNP, Transport à la demande, MAC, 3 Cirons, OM-DE et Budget général, tels que ci-dessus énoncés,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Admissions en non valeur budget annexe OM et Déchetterie

Madame la Présidente fait état d'un courrier émanant du Comptable du trésor concernant une demande d'admission en non valeur pour des cotes devenues irrécouvrables.

Elle attire l'attention du Conseil sur le fait qu'une admission en non valeur ne supprime pas la dette du redevable et ne représente qu'une mesure administrative allégeant la comptabilité du receveur.

Elle précise que cette admission en non valeur s'effectuera sur le Budget Annexe OM et Déchetterie -exercice 2009, qu'elle concerne deux redevables pour un montant global de 391,84 € aux motifs de PV perquisition, demande de renseignement négative et carence)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder à une admission en non valeur comme ci-dessus exposé,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente

Appel à cotisation aux organismes extérieurs

Madame la Présidente propose de cotiser comme chaque année aux organismes de regroupement qui en ont fait la demande avant la rédaction de l'Ordre du Jour de cette assemblée sachant que les montants seront inscrits au Budget 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Cotiser aux organismes de regroupement, comme suit,
 - Adcf 2011 - 464 €
 - Adhésion UNCCAS – 209.09 €
 - Mission Locale- 1.25 € par habitant x 4 549 (population INSEE) soit 5 686,25 €
 - Pays – Avance 2011 sur la base de 2010 – soit 9 938 €
- Dit que les sommes seront inscrites au chapitre 65 du budget général 2011,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Personnel

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'à la demande de la Commission 1, un tableau récapitulatif des personnels contractuels a été réalisé par les services et est joint au dossier de chaque délégué. Il doit permettre à chaque commission et à la commission 1 de réaliser les travaux nécessaires notamment ; le calcul du coût du traitement à l'année ainsi des recettes afférentes qui devraient être revues à la baisse en ce qui concerne les CUI mais également d'autoriser suffisamment en amont la Présidente à signer les conventions de renouvellement avec le Pôle Emploi ou encore créer – déclarer vacance ou fermeture de poste auprès de centre de gestion.

Communication

Madame la Présidente informe que les services travaillent au prochain numéro de « l'Info com. » la parution étant programmée pour le 5 avril prochain.

Commission 2

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il reste à réaliser la Consultation pour la Maîtrise d'œuvre des travaux 2011 et demande à Monsieur le Vice Président de veiller à l'exécution de cette consultation.

Commission 3

Les 3 Circonscriptions

Madame la Vice Présidente n'a pas de nouvelles particulières dans ce dossier suivi par Monsieur le Directeur, absent en cette séance plénière, sinon qu'un Rendez-vous avec Mme BERRUYER Sem Gironde Développement et M. ESCANDE, Géomètre est fixé au 18 mars à 14 h dans les bureaux de la Communauté. Madame la Présidente tient à s'assurer de la présence d'un élu de Villandraut. M. PAIROYS prend acte.

Madame la Vice Présidente demande la confirmation mail de ce rendez-vous.

PLU Modification 2

Madame la Présidente informe l'assemblée que la consultation en cours depuis le 16 février 2011. Une Commission d'Appel d'Offre a été fixée au 17 mars 2011 à 9 h pour ouverture des plis et analyse des offres.

Tourisme

Madame la Vice Présidente expose compte rendu des différents travaux menés en commission le 10 mars dernier, à savoir ;

– Partenariat avec OT

Une réunion avec l'Association Office de Tourisme dont l'objectif était de répondre aux questions de l'association et de confirmer les relations de partenariat entre les deux organismes s'est tenue. Madame la Vice Présidente rappelle que le personnel de l'Association Office de Tourisme a été intégré au personnel Cdc dans le cadre du projet de mutualisation du tourisme à l'échelle des 4 cantons. La création de la structure porteuse : syndicat mixte – prévue au 1^{er} janvier 2011 n'a pas eu lieu, et le dialogue avec Bazas s'est trouvé interrompu. Elle précise pourtant que l'enjeu de ce regroupement est une condition clairement exposée par la Région dans le cadre de la signature d'une COTT 2011/15 (Convention Organisation Touristique du Territoire) en cours d'élaboration à l'échelle du Pôle des Landes de Gascogne. Cette obligation a été clairement rappelée en Assemblée Générale du Pays en présence des responsables politiques. Il a donc été convenu de fixer un rendez-vous entre les Présidents des 4 Cdc concernées.

Dans l'attente, il convenait de redéfinir et préciser les missions de cet agent parmi lesquelles on compte la rédaction du « Lou Sabitout », l'appui au projet du guide du territoire, l'administration du site de la Cdc et la prospection avec la MOPA concernant la Taxe de séjour,... Un planning correspondant a été établi.

Enfin, un projet de convention a été rédigé afin de formaliser le travail de Delphine PUDAL au sein de l'Association Office de Tourisme qui reste à valider.

– Parcours Etape Intrigue

Madame la Vice Présidente tient à souligner le travail des élus de la commune d'Uzeste pour une réécriture complète des contenus, des propositions d'illustrations, d'implantation et de choix du type de supports. Un avis favorable des services départementaux d'architecture a été obtenu. Ces travaux ont été réalisés avec le concours de Sébastien MONCOURT, employé par la mairie de Noaillan et diplômé en histoire de l'art. Le projet a été transmis au fournisseur qui a demandé 6 semaines de délai de réalisation.

– Marché à bon de commande signalétique

Madame la Vice Présidente expose que le Marché à bons de commande est en cours de rédaction et devrait être soumis à consultation semaine prochaine. Madame la Vice Présidente rappelle la procédure de toute demande et l'obligation d'une validation par les délégués de chaque commune sachant que le rythme a été fixé à deux commandes par an – une mars, l'autre en septembre.

Madame DEXPERT explique que les travaux de cette commission ont également porté sur la question d'un nouveau local d'accueil saisonnier Office de Tourisme. Cette démarche est a priori conditionnée par une logique de mutualisation afin d'obtenir des cofinancements nécessaires.

Madame DEXPERT annonce que dans le cadre des actions mutualisées avec l'OT de Bazas, deux nouveaux circuits pédestres sont envisagés : 1 boucle à Préchac « Ecrin d'Inso » et 1 à Noaillan afin d'utiliser le travail en cours effectué par Sébastien MONCOURT. Dans le cadre des actions mutualisées, il y aura aussi l'organisation de deux journées, les 27 ou le 28 avril prochains, de découverte des sites de la Ferme de Maharans à Captieux, puis le Gîte de 'L'Eau Vergne' labellisé tourisme et Handicap sur la commune de Bernos Beaulac puis Le Clos Norma – chambres d'Hôtes Charmance à Uzeste

PLH

Madame la Présidente expose que les communes doivent se prononcer par délibération. Elle fait le point des délibérations traitées à ce jour selon tableau ci-après.

Communes	Délibération	Obs
Bourideys		
Cazalis	OK	Transmise au Pays le 10
Lucmau	OK	Transmise au Pays le 25/02
Noaillan	En sous Préfecture	
Pompéjac	OK	Transmise au Pays le 25/02
Préchac	OK	Transmise au Pays le 25/02
Uzeste	OK	Transmise au Pays le 10
Villandraut		

Madame le Maire de Bourideys inscrira ce point à l'ordre du jour de son prochain conseil municipal programmé pour la fin du mois.

Monsieur le Maire de Villandraut réunit son conseil vendredi prochain.

Commission 4 Environnement

CR des 9 et 10 mars 2011

Mme CHEVILLOT expose qu'avec M. BUNGERT, Olivier SENTILHES et Anne-Marie VINCENT, a été convenu de donner un avis favorable à la gestion du SAGE par le Syndicat du Ciron à qui il devait être demandé d'envisager la mutualisation des moyens humains avec le PARC en fonction de la disponibilité du technicien PARC et les besoins spécifiques de notre territoire.

Mme CHEVILLOT explique ensuite que lors de la réunion du Syndicat du 10, cette idée a été reçue favorablement. Néanmoins, le devenir des 32 barrages du Ciron se pose. Selon les directives, huit devraient être remis aux normes d'ici à la fin de cette année et vingt quatre jusqu'à fin 2015. Le Syndicat propose une étude collective sachant que celui de Villandraut est déjà à l'étude sous l'égide du Conseil Général. Le Syndicat fait part de sa crainte de l'arasement total de cet ouvrage. Pour celui de Préchac, l'étude est à mener et son état plus qu'incertain devrait le positionner sur l'année 2011. Pour cet ouvrage, propriété de l'Etat et dont l'exploitant ne souhaite pas renouveler la concession arrivant à son terme, l'Etat devrait faire le nécessaire.

Monsieur CAPS souligne l'économie des barrages. Il est précisé que des privés se sont positionnés sur les ouvrages de Villandraut et Préchac.

Autorisation pour la signature de Convention de Mise à disposition des Biens au SMIVOM

Madame la Présidente donne lecture d'un projet de Convention de Mise à disposition des Biens au SMIVOM suite à notre transfert de la compétence « collecte et traitement des Ordures Ménagères » par mécanisme de substitution afin d'être autoriser à sa signature. La Liste des Biens est annexée à ladite convention.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention jointe à la présente,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à son exécution.

Rapport annuel déchetterie

Madame la Présidente expose que les dossiers de chaque mairie comporte un rapport annuel du fonctionnement de la déchetterie. Ce rapport destiné au public est très intéressant, elle invite chacun à y consacrer le temps d'une lecture.

Bilan SPANC par communes

Madame la Présidente expose qu'un rapport de contrôles effectués du Service Public d'Assainissement Non Collectif est remis à chaque commune. Ce service arrive au terme du délai des 4 années d'exécution fixées par la Loi, Madame la Présidente propose en conséquence de fixer une réunion de commission sur ce thème pour examiner les évolutions de la réglementation et les suites à donner.

Chaque mairie aura à vérifier la liste des contrôles exécutés. Christophe SOULLIER prendra rendez-vous avec chaque maire ou représentant en charge afin de répondre aux questions éventuellement soulevées lors de la vérification de cette liste.

La prochaine commission est fixée au 28 avril 2011 à 17 h 30.

Commission 5

MSP

Madame la Vice Présidente expose que ce dossier avance. Il y a néanmoins un gros travail qui se poursuit. Une rencontre du Réseau s'est déroulée le 8 mars 2011 à 20 h 30 à Noaillan, rencontre au cours de laquelle l'équipe de La Réole a pu exposer les méthodes choisies pour l'avancement de leur propre projet.

Madame la Vice Présidente, Madame la Présidente et Monsieur le Directeur, ont par ailleurs rencontré M. MARTIN Sem Gironde Développement, lequel a fait gentiment un certain nombre de propositions de montage de dossier, et suscité de nouvelles réflexions à mener en amont du choix de l'architecte. Ces propositions nécessiteront une rencontre entre les élus et les professionnels à programmer avant fin mars.

Le dossier monté dans le cadre du PER l'été dernier s'avère toutefois en dessous de l'orientation actuelle du projet. Il est donc proposé de revoir Madame la Sous- préfète pour articuler au mieux le montage financier. Les professionnels actuellement structurés en association devront constituer un Société Civile de Moyens (SCM) qui sera l'interlocuteur de la collectivité concernant la location vente. Concernant la recherche de financements complémentaires un rendez vous est d'ores et déjà fixé à lundi prochain avec la Région.

Préfiguration Centre Social

Madame CRUSE, expose que la réunion de restitution au public le 1^{er} mars dernier a été une agréable surprise quant au nombre de participants, une soixantaine. Ceci a permis la mise en constitution d'un Comité de Pilotage élus/bénévoles/techniciens. Il s'est également dégagé un groupe d'une douzaine de personnes intéressées par la constitution d'une association porteuse, selon le processus proposé par la CAF. Il a été décidé d'organiser deux séances de travail entre les bénévoles avec l'appui logistique de Perrine LEY, agent de la CdC. Des propositions seront faites aux élus qui établiront ensuite les moyens donnés à la poursuite de ce projet.

CLIC Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

Madame CRUSE expose compte rendu de la réunion du 9 mars 2011 à 9 h 30 à la Maison de Pays à St Macaire. L'ordre du jour portait sur la structuration juridique du porteur. Le Groupement d'Intérêt Public, forme juridique actuellement en vigueur, n'a qu'une durée de vie limitée et ne convient donc pas à l'extension de ce réseau. Les élus ont proposé de surseoir à cette décision en attendant le Rendez-vous avec le Conseil Général.

Madame CRUSE et Madame la Présidente proposent néanmoins qu'après avoir pris la compétence par la Modification des statuts en commission 1, il soit délibéré sur le principe d'adhérer au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique pour son extension en Sud Gironde.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adhérer au principe d'extension en Sud Gironde du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Enfance Jeunesse

Semaine du développement durable – Modification du plan de financement Leader

« Retour aux sources, mon canton du début du 20^{ème} siècle »

Madame CRUSE présente des affiches envoyées par mail aux Mairies ou à venir après validation annonçant les prochaines actions de ce service.

Madame CRUSE expose également une demande de modification du plan de financement de la Semaine du Développement Durable, qui présente une différence de 326.74 € par rapport au budget présenté lors de la dernière plénière représentant des frais non pris en charge par Leader (frais de déplacement) et soumet au vote le nouveau plan de financement tel que suit ;

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Prestation	3 131,11	Leader	4 836,44	46
Achant matières et fournitures	889,75	Conseil Général	1 800,00	17
Unis cité	450,00	Communauté	3 957,09	37
Salaires	6 122,67			
TOTAL	10 593,53		10 593,53	100

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de :

- Valider le plan de financement tel que ci-dessus,
- Dit que les sommes sont inscrites au Budget Général 2011,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

CR Commission d'attribution des places au MAC

Madame CRUSE expose qu'une commission d'attribution des places au Multi accueil a eu lieu et a permis de satisfaire les demandes pour les 2 bébés (une entrée en avril les mardis mercredis jeudis et 1 vendredi par mois de 8 à 18h – une entrée en mai les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 7h30 à 17h30)

Madame CRUSE expose quelques chiffres significatifs concernant l'évolution du nombre de familles inscrites au Multi accueil de Noailan sur 5 ans (à l'année)

Dates	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre familles	73	64	72	73	48	27 (au 1 ^{er} mars 2011)

Sur les 27 familles inscrites sur 2010/2011 : 8 ont un besoin sur 5 jours/semaine, 7 sur 4 jours/semaine, 12 en temps partiel (halte garderie). Cet été, nous allons enregistrer 19 départs – restera 8 familles présentes pour septembre 2011. A ce jour, 6 dossiers de préinscription pour le MAC sont arrivés au guichet unique et une demande pour une assistante maternelle a été enregistrée depuis janvier 2011 sachant qu'une nouvelle commission d'attribution sera fixée ultérieurement dans l'année.

Le besoin de communiquer auprès des familles a paru évident afin que les besoins pour septembre 2011 puissent émerger par le biais du « Lou Sabitout » mais également en remaniant la Paquette Petite Enfance et en appuyant notamment l'accueil à temps partiel.

Madame CRUSE informe l'assemblée qu'une journée pédagogique s'est déroulée le 21 février 2011 sous l'égide Marie José BURLON – Chargée d'Etude Sociale à la CAF, pour rappel des principes de cohésion au sein d'une équipe au Multi accueil.

Madame CRUSE rappelle que la Cdc a mis en place une Ecole de Musique sur le territoire avec l'association Steel Pan Music. Cette année, un atelier Eveil musical a vu le jour et l'animateur est intervenu en temps d'animation avec les Assistantes Maternelles et les enfants dans le cadre du RAM. La prestation initiale en Ecole de musique est de 38 €/h. Un travail de révision du tarif à la baisse est cependant à prévoir.

Madame CRUSE informe l'assemblée du bilan des vacances au sein des différents Alsh, celui des 3 à 6 ans a enregistré un taux de fréquentation de 92% malgré des annulations de dernière minute pour des raisons médicales et celui des 6 à 11 ans est parvenu à 88 % de fréquentation. Madame CRUSE souligne la capacité d'adaptation dont l'équipe a su faire preuve en l'absence d'Isabelle DUDON pour raison médicale.

Plan de financement REAAP 2011/2012

Madame CRUSE rappelle les objectifs de ce projet présenté lors de la dernière plénière, à savoir : « cafés/ateliers des parents », qui nécessiteront un partenariat étroit entre les structures de la Petite Enfance (RAM, LAEP, MAC) et les écoles maternelles du canton avec pour objectifs de faciliter les relations familiales en partageant des moments festifs et ludiques, favoriser les échanges, impliquer les familles, valoriser les compétences éducatives des parents. Ces actions nécessiteront de nouveaux partenariats avec les écoles, démarche dans laquelle l'école maternelle de Noailan s'est déjà inscrite.

Madame CRUSE soumet le plan de financement ci-après pour le financement de cette action :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats	450	CAF	3300
61 - Services extérieurs	100	Communauté	1900
62 - Autres services extérieurs	2150		
64 - Charges de personnel	2 500		
TOTAL	5200		5200

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Financer comme ci-dessus exposé les actions REAAP 2011,
- Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au budget général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Renouvellement de la convention CAF Prestation de Service Ordinaire.

Madame CRUSE expose que cette année 2011 est une année de renouvellement de nos différentes conventions avec la CAF pour les actions Enfances Jeunesse. Dans ce cadre, la Cdc doit s'engager sur des objectifs, ce qui permet le financement de tout ce service. Le soutien financier de la CAF pour ce qui concerne la PSO vient en complément du paiement des familles en fonction de leurs revenus. Afin d'obtenir cette aide, il convient donc d'autoriser Madame la présidente à signer cette convention d'objectifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser la Présidente à signer cette convention,
- Dit que les sommes correspondantes tant en dépenses qu'en recettes seront inscrites au budget général,

- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Aide à Domicile

Madame CRUSE informe qu'un carton comportant l'ensemble des pièces nécessaires à la nouvelle organisation du service est remis en séance à chaque commune. Il convient donc de s'approprier ces documents afin de rendre visite aux bénéficiaires et leur en expliquer la teneur. Madame CRUSE précise que le système de télégestion est connecté à un numéro vert gratuit. Cette nouvelle organisation impose néanmoins de nouvelles contraintes en matière d'emploi du temps et notamment le travail le dimanche pour lequel nous avons déjà une première demande. Elle propose de délibérer sur le principe de l'indemnité inscrite dans la loi pour la filière médico-sociale. Le nouveau règlement permet également la prise en compte du déplacement de l'aide à domicile pour le compte du bénéficiaire, le tarif évalué à ce jour dans une fourchette de 0,45 à 0,50 €/km n'est pas encore arrêté au niveau de l'UDCCAS mais sera sans doute à voter lors de la prochaine plénière.

Après en avoir délibéré et à une abstention de principe (M. CAMBOULIVES, Cazalis) et 18 voix pour, le Conseil Communautaire, décide de :

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ensemble la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, notamment son article 68 ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;
- Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le Décret n° 2008-797 du 20 août 2008

Considérant que la nouvelle organisation du service Aide à Domicile le nécessite,

- D'appliquer l'indemnité s'élevant à 46,53 € sur la base de huit heures de travail effectif aux agents relevant du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux lorsqu'ils exercent leurs fonctions un dimanche ou un jour férié.
- Dit que l'indemnité forfaitaire est attribuée, pro rata temporis, aux agents ayant exercé leurs fonctions pendant une durée inférieure à huit heures un dimanche ou un jour férié. Dans le cas où cette durée est supérieure à huit heures, l'indemnité forfaitaire est également proratisée, dans la limite de la durée quotidienne du travail telle qu'elle résulte de la réglementation en vigueur.
- Dit que cette indemnité est exclusive de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux régie par l'arrêté du 19 août 1975,
- Charge, Madame la Présidente et Monsieur le Trésorier, chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente.

Commission 6

Réunion technique du 4 mars 2011

Madame la Vice Présidente, en l'absence de Madame LAULAN et de Monsieur SENTILHES, et ne disposant pas de compte rendu ne peut informer l'assemblée.

Madame la Présidente souhaite par ailleurs que la nouvelle rencontre des élus réunisse les commissions 5 et 6, et précise que les présences de Madame CRUSE et de Marie GUILLET sont indispensables.

Audit piscine

Madame la Vice Présidente ayant participé à la Commission 1 rappelle néanmoins qu'un Audit de la piscine doit être recherché.

Subventions aux associations

Madame la Vice Présidente expose les travaux menés la veille au sein de la Commission 6 concernant l'attribution de subventions aux associations pour 2011 comme ci-après exposé :

Association	Avis com 6	Montant proposé
Les Compagnons d'Argille Villandraut	avis favorable - l'association reprend l'organisation d'une manifestation créée par l'OT	250 €
ACCA Cazalis	événement à considérer comme une opportunité pour le territoire et retombées économiques pour le tourisme local. Proposition d'une subvention exceptionnelle.	1 500 €
Club de Gymnastique Volontaire de Préchac	avis favorable : reconduction de la subvention de fonctionnement qui compense les frais liés à l'utilisation de la salle	500 €
Entre les Lignes Canejan	Un beau projet, mais qui, dans l'état actuel des choses ne correspond pas aux critères d'attribution de la CdC. La commission propose qu'un courrier de réponse soit rédigé dans ce sens.	
Evolution Sportive Noaillanaise	La commission note que l'association n'intervient pas sur un champ d'intérêt communautaire. Elle propose la rédaction d'une réponse en ce sens, mentionnant la possibilité d'un accompagnement sur une démarche de mutualisation	
Foyer Rural Noaillan	la demande porte sur une aide aux manifestations - L'intérêt communautaire n'est pas démontré. La commission propose un courrier réponse en ce sens avec la possibilité du prêt de matériel intercommunal si nécessaire et selon disponibilité	
Les Cavaliers de Bazas	Avis favorable : La manifestation jouit d'une renommée montante intéressant tout à la fois un public averti et bon nombre d'habitants locaux. Plus value pour la notoriété du Château et le tourisme local	500 €
Architectures Noaillan	Avis favorable : Un beau projet, des expositions de qualité. Développer l'itinérance sur toute la cdc serait un plus.	200 €
Préchac Animation Musicale	Avis favorable à la reconduction de la subvention	500 €
Bazas Culture	Avis favorable : la commission reconnaît tout le travail réalisé par l'association et notamment les actions avec les services enfance jeunesse. + le caractère unique en sud-gironde de ce festival	300 €
Adichats Villandraut	avis favorable pour reconduction de la subvention. La commission note le travail réalisé par l'association tout au long de l'année	1 500 €
Foyer Rural Uzeste	Avis favorable pour la reconduction de la subvention : Manifestation contribuant à l'animation locale	300 €
Adiu Sud-Gironde Noaillan	avis favorable pour accorder une subvention de départ avec la possibilité d'un partenariat CDC sur des actions ponctuelles	200 €
Les Argonautes Noaillan	Avis favorable à la reconduction de la subvention : la commission souligne la qualité du spectacle annuel	300 €
La CLE Compter Lire Ecrire	Avis favorable à la reconduction de la subvention : la commission est reconnaît l'importance du travail de l'association et l'investissement personnel de ses bénévoles	800 €
Soutiens d'Enfance	avis favorable : la commission rappelle que l'association a été fondée pour accompagner l'action de la cdc dans le cadre de l'aide aux devoirs et souligne l'investissement des bénévoles	500 €
Oc' Topus	Avis favorable pour reconduction de la subvention : manifestation atypique et populaire dépassant les limites du canton	250 €
Gueille Ferraille	Avis favorable pour reconduction de la subvention : la commission souligne le travail fait sur la mémoire locale et la volonté de transmission - l'association intervient aussi à l'ehpad de Préchac	400 €
AVSPV Villandraut	Avis favorable - la commission souligne la qualité des expositions réalisées chaque année	150 €
UCEF Union Cantonale des Ecoles de Football	Avis favorable pour reconduction de la subvention	3 600 €
OFFICE TOURISME CDC Canton de Villandraut	Avis favorable : la commission précise que la cdc continue de soutenir les actions menées dans le cadre de l'OT	1 200 €
ECOLE DE JUDO	Avis favorable : la subvention compense les frais liés à l'utilisation de la salle de la cdc à villandraut	1 500 €
UZESTE MUSICAL	Avis favorable : la commission souligne l'importance de soutenir un festival de notoriété nationale et qui existe depuis + de 30 ans.	1 500 €
ART FIGHTER Villandraut Bordeaux	Avis favorable : la subvention compense les frais liés à l'utilisation de la salle de la cdc à villandraut - Bien que le nombre des adhérents sera à observer pour la pérennité du club	300 €
USB ATHLETISME BAZAS	Avis favorable à la reconduction de la subvention - Le club accueille des licenciés du canton	500 €
6 RONDS DANS L'EAU Toulonne	la commission constate que l'association (créée au printemps dernier) n'a pas son siège social sur le Canton. L'exposition sera essentiellement financée par mécénat - l'association devrait développer un travail en partenariat avec d'autres assos du canton	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Verser une subvention tel que ci-dessus exposé à ;
 - Les Compagnons d'Argille Villandraut 250 €
 - ACCA Cazalis 1 500 €
 - Club de Gymnastique Volontaire de Préchac 500 €
 - Les Cavaliers de Bazas 500 €
 - Architextures Noaillan 200 €
 - Préchac Animation Musicale 500 €
 - Bazas Culture 300 €
 - Adichats Villandraut 1 500 €
 - Foyer Rural Uzeste 300 €
 - Les Argonautes Noaillan 300 €
 - La CLE Compter Lire Ecrire 800 €
 - Soutiens d'Enfance 500 €
 - Gueille Ferraille 400 €
 - AVSPV Villandraut 150 €
 - OFFICE TOURISME CDC Canton de Villandraut 1 200 €
 - ECOLE DE JUDO 1 500 €
 - UZESTE MUSICAL 1 500 €
 - ART FIGHTER Villandraut Bordeaux 300 €
 - USB ATHLETISME BAZAS 500 €

Et après en avoir délibéré et à 17 voix Pour et 2 voix Contre, le Conseil Communautaire, décide de :

- verser une subvention comme ci-après indiqué à ;
 - Adiu Sud-Gironde Noaillan 200 €
 - Oc' Topus 250 €
 - UCEF Union Cantonale des Ecoles de Football 3 600 €
- Dit que les sommes sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Questions diverses

Monsieur BUNGERT informe l'assemblée que la rencontre « Télévision numérique » a été annulée faute d'inscription, il participera néanmoins à une réunion la semaine prochaine organisée sur le même thème et invite les délégués à lui poser toute question utile.

Madame la Présidente expose qu'elle souhaite organiser une réunion de bureau élargie aux responsables de commissions le 16 mars 2011 à 10 h 30 afin de faire le point des dossiers et du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte que la décision tienne lieu de convocation.

Madame le Maire de Lucmau informe l'assemblée que le délégué au SAGE qui représentera sa commune au sein de la Cdc sera Monsieur Jean-Luc LANNELUC.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Alain CAPS	Sophie CHEVILLOT
Jeanne Marie BAUP	Josette DUCON
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET
Maryse BANQUET RENARD	Bernard BORDESSOULLES
Pascale SESCOUSSE	Dominique PAIROYS
Roselyne LALANNE	Marielle CRUSE
Jean BUNGERT	
Alain CAMBOULIVES	Jean-Claude LASSALLE
Isabelle DEXPERT	André L'AZOU